



**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° DP 007 273 24 C0014

date de dépôt : **07 octobre 2024**

demandeur : **Monsieur FARGIER Frédéric**

pour : **Travaux sur construction existante :
Fermeture de l'arrière d'un hangar agricole ouvert
existant, en pierres de pays.**

adresse terrain : **90 RUE des Vignes lieu-dit Les
Salelles, à Saint-Maurice-d'Ibie (07170)**

Commune de Saint-Maurice-d'Ibie

**ARRÊTÉ N°
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie**

MAIRE

Le maire de Saint-Maurice-d'Ibie,

Vu la déclaration préalable présentée le 07 octobre 2024 par Monsieur FARGIER Frédéric demeurant 90 RUE des Vignes lieu-dit Les Salelles, Saint-Maurice-d'Ibie (07170);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Travaux sur construction existante : Fermeture de l'arrière d'un hangar agricole ouvert existant, en pierres de pays. ;
- sur un terrain situé 90 RUE des Vignes lieu-dit Les Salelles, à Saint-Maurice-d'Ibie (07170) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 Avril 2019 ;

Vu la demande de pièces en date du 24 Octobre 2024 ;

Vu les pièces fournies en date du 07 Novembre 2024 et du 19 Novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article Unique

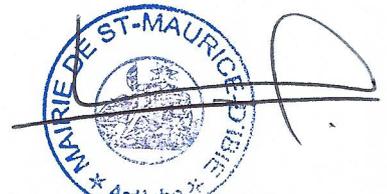
Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Saint Maurice d'Ibie

A
Le **02 DEC. 2024**

Le maire,

Pierre-Henri CHANAL
Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.